



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LANGUEDOC-
ROUSSILLON-
MIDI-PYRÉNÉES

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R76-2016-033

PUBLIÉ LE 24 FÉVRIER 2016

Sommaire

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-19-003 - ARS 01 16 Arrêté Conférence Régionale Santé et Autonomie modifié 8 19022016 (4 pages)	Page 3
R76-2016-02-19-004 - ARS 02 17 Arrêté CPCS CRSA 8 19022016 (6 pages)	Page 8
R76-2016-02-18-011 - ARS 03 65 IFSI Tarbes arrêté modif (1 page)	Page 15
R76-2016-02-18-012 - ARS 04 65 IFSI Tarbes arrêté modif (1 page)	Page 17
R76-2016-02-18-013 - ARS 05 65 IFAS Tarbes arrêté modif (1 page)	Page 19
R76-2016-02-19-005 - ARS 06 DEC 2016 calendrier prévisionnel appels à projets (6 pages)	Page 21
R76-2016-02-23-001 - ARS 07 CD AS CHU MONTPELLIER 2015 2016 (2 pages)	Page 28
R76-2016-02-23-002 - ARS 08 CD IFSI CHU MONTPELLIER 2015 2016 (2 pages)	Page 31
R76-2016-02-23-003 - ARS 09 CT AS CHU MONTPELLIER 2015 2016 (2 pages)	Page 34
R76-2016-02-23-004 - ARS 10 CD IFSI AEHP à Castelnau le Lez (34) 2015 2016 (2 pages)	Page 37
R76-2016-02-17-001 - DIRECCTE 01 AP SUB SIGNATURE BOP 333 ACTION 220160217 (2 pages)	Page 40
R76-2016-02-22-004 - DRAC 01 Désignation membres Comm (4 pages)	Page 43
R76-2016-02-22-005 - DREAL 01 Décision régionale subdélégation Dreal BOP 113-2016-02-22 (2 pages)	Page 48
R76-2016-02-17-002 - DRJSCS 01 Subdélégation signature DRJSCS BOP 124_17022016 (3 pages)	Page 51
R76-2016-02-22-006 - DRJSCS 02 Modif Subdélégation signatureDRJSCS 333-1_24022016 (2 pages)	Page 55

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-19-003

ARS 01 16 Arrêté Conférence Régionale Santé et
Autonomie modifié 8 19022016

*Arrêté modifiant et complétant la composition de la Conférence régionale de la santé et de
l'autonomie de Midi-Pyrénées*

ARRETE

**Arrêté modifiant et complétant la composition de la Conférence
Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Midi-Pyrénées**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1432-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales de professionnels de santé au sein des conférences régionales de santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant les unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Madame Monique CAVALIER ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées fixant la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie modifié et complété par les arrêtés en date du 21 août 2014, des 16 mars, 10 avril, 3 juin, 9 septembre et 9 décembre 2015 ;

Sur proposition des autorités et institutions chargées de désigner des membres,

Considérant que certains membres ont perdu la qualité au titre de laquelle ils exerçaient leur mandat,

Madame Monique Cavalier

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 4 de l'arrêté susvisé du 30 juin 2014 est modifié et complété comme suit :

Article 4 : La **composition** nominative de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Midi-Pyrénées est arrêtée comme suit :

6^{ème} collège : Acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

(...)

b) *Représentants des services de santé au travail*

Il est mis fin au mandat de **Monsieur le Dr Bernard LESOURD.**

(...)

7^{ème} collège : Offreurs des services de santé

a) *Représentants des établissements publics de santé*

(...)

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>PRADERE Bernard (Pr)</i> <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	<i>PICHAN Michel (Dr)</i> <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Ariège-Couserans (09)</i>
<i>DE CHIREE Patrick (Dr)</i> <i>Président de la conférence régionale des présidents de commissions médicales d'établissement</i> <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier d'Auch (32)</i>	<i>LONGEAUX Nicolas (Dr)</i> <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Comminges-Pyrénées (31)</i>
<i>SAIDI Wadih (Dr)</i> <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Lavaur (81)</i>	<i>MILLOT Isabelle (Dr)</i> <i>Présidente de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier du Gers</i>
<i>MICHEZ Dominique</i> <i>Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	<i>RIMATTEI Frédéric</i> <i>Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse</i>
<i>BONNET Frédéric</i> <i>Directeur du Centre Hospitalier de Rodez (12)</i>	<i>THIRIET Michel</i> <i>Directeur du Centre Hospitalier du Val d'Ariège (09)</i>

Il faut lire :

Titulaires	Suppléants
SCHMITT Laurent (Pr) <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	<i>PICHAN Michel (Dr)</i> <i>Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Ariège-Couserans (09)</i>
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
<i>MICHEZ Dominique</i> <i>Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	MOTTE Bénédicte Secrétaire Générale au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
<i>BONNET Frédéric</i> <i>Directeur du Centre Hospitalier de Rodez (12)</i>	<i>THIRIET Michel</i> <i>Directeur du Centre Hospitalier du Val d'Ariège (09)</i>

(...)

.....

o) Membres des Unions Régionales des Professionnels de Santé

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>CHAMPANET Bernard</i> <i>Président de l'URPS Pharmaciens</i>	<i>ICHE Aurélie</i> <i>URPS Orthophonistes</i>
<i>JOLLIVET Daniel</i> <i>URPS Infirmiers</i>	<i>DESCLAUX Christine</i> <i>Présidente de l'URPS Orthoptistes</i>
<i>BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr)</i> <i>Président de l'URPS Médecins</i>	<i>BENSOUSSAN Maurice (Dr)</i> <i>URPS Médecins</i>
<i>CUQ Philippe (Dr)</i> <i>URPS Médecins</i>	<i>JALABER Nathalie</i> <i>Présidente de l'URPS Sages-femmes</i>
<i>ALAZARD Jean-Dominique</i> <i>URPS Masseurs-kinésithérapeutes</i>	<i>JOURNOT Catherine</i> <i>Présidente de l'URPS Podologues</i>
<i>FABRE Richard</i> <i>Président de l'URPS Biologistes médicaux</i>	<i>FABRE Jacques (Dr)</i> <i>Président de l'URPS des Chirurgiens-dentistes</i>

Sont nommés :

Titulaires	Suppléants
CHAMPANET Bernard Vice-président de l'URPS Pharmaciens LR-MP	ICHE Aurélie URPS Orthophonistes LR-MP
JOLLIVET Daniel URPS Infirmiers MP	DESCLAUX Christine Présidente de l'URPS Orthoptistes LR-MP
BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr) Vice-président URPS Médecins LR-MP	BENSOUSSAN Maurice (Dr) Président URPS Médecins LR-MP
CUQ Philippe (Dr) Vice-président URPS Médecins LR-MP	JALABER Nathalie Vice-présidente URPS Sages-femmes LR-MP
ALAZARD Jean-Dominique URPS Masseurs-kinésithérapeutes LR-MP	JOURNOT Catherine Vice-présidente URPS Pédicures-Podologues LR-MP
FABRE Richard Président de l'URPS Biologistes médicaux LR-MP	A désigner

(...)

p) Représentant du conseil régional de l'ordre des médecins

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
<i>MOULIN Etienne (Dr)</i>	<i>GUITER Hervé (Dr)</i>

Sont nommés :

Titulaire	Suppléant
DELABRUSSE Didier (Dr)	MOULIN Etienne (Dr)

Article 5 : Participent aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie avec voix consultative :

(...)

Un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole

Madame Isabelle CHEYNIER, Première Vice-présidente de l'association régionale des organismes de mutualité sociale agricole, est nommée en remplacement de Monsieur Gérard ALIX et en suppléance de Monsieur Daniel GESTA.

(...)

.../...

Article 2 : Les compositions des commissions spécialisées et de la commission permanente sont modifiées, conformément aux décrets du 31 mars 2010 et du 30 décembre 2015 susvisés pour tenir compte des désignations définies à l'article précédent.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Montpellier, le 19 FEV. 2016



M. CAVALIER.

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-19-004

ARS 02 17 Arrêté CPCS CRSA 8 19022016

Arrêté fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Midi-Pyrénées

ARRETE

Arrêté fixant la composition de la Commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de Midi-Pyrénées

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 1432-4 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie, modifié par le décret n° 2010-938 du 24 août 2010 ;

Vu le décret n° 2014-637 du 18 juin 2014 relatif à la désignation des membres des unions régionales de professionnels de santé au sein des conférences régionales de santé et de l'autonomie et des conférences de territoire ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant les unions régionales des professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées - Madame Monique CAVALIER ;

Vu le décret n° 2015-1879 du 30 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2014 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées fixant la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie modifié et complété par les arrêtés en date du 21 août 2014, des 16 mars, 10 avril, 3 juin, 9 septembre et 9 décembre 2015 et du 19 février 2016 ;

Vu l'arrêté du 9 octobre 2014 de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de la Santé de Midi-Pyrénées fixant la composition de la commission permanente et des commissions spécialisées de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie modifié et complété par les arrêtés en date des 16 mars, 10 avril, 3 juin, 9 septembre et 9 décembre 2015 ;

Sur proposition des autorités et institutions chargées de désigner des membres,

Considérant que certains membres ont perdu la qualité au titre de laquelle ils exerçaient leur mandat,

.../...

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2, 3, 4, 5 et 6 de l'arrêté susvisé du 30 juin 2014 est modifié et complété comme suit :

Article 2 : La **Commission Permanente** de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Midi-Pyrénées est composée comme suit :

Membres :

Au titre du collège des collectivités territoriales

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>SIMON François (Dr) Vice-président du Conseil Régional</i>	<i>PEREZ Martine Conseillère Régionale</i>
<i>GABRIELI Alain Conseiller Général de Haute-Garonne</i>	<i>LLORCA Jean-Louis Conseiller Général de Haute-Garonne</i>

Il faut lire :

Titulaires	Suppléants
A désigner	A désigner
<i>GABRIELI Alain Conseiller Général de Haute-Garonne</i>	<i>LLORCA Jean-Louis Conseiller Général de Haute-Garonne</i>

(...)

Au titre du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
<i>LESOURD Bernard (Dr) Association de santé au travail interentreprises et de l'artisanat</i>	<i>MILLET Héliène (Dr) Association de santé au travail interentreprises et de l'artisanat</i>

Il faut lire :

Au titre du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé – à désigner

(...)

Au titre du collège des offreurs des services de santé

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>DE CHIREE Patrick (Dr) Président de la conférence régionale des présidents de commission médicale d'établissement Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Auch (32)</i>	<i>LONGEAUX Nicolas (Dr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Comminges-Pyrénées</i>
<i>DIB Djamel (Dr) Président de la commission médicale d'établissement de la Clinique d'Embats à Auch</i>	<i>CHARIOT Marie-Paule (Dr) Présidente de la commission médicale d'établissement de la Clinique des Cèdres à Combarriou (31)</i>
<i>JOURDY Philippe Directeur Général de l'association Agir, Soigner, Eduquer et Insérer (ASEI)</i>	<i>CONSIGNY Denis Directeur du Complexe Jacques Besse JPA de Lavaur</i>
<i>DE BATAILLE Gérard (Dr) Directeur du Domaine de la Cadène à Toulouse (31)</i>	<i>VARACHAUD Pierre-Marie Directeur Général Société Civile Aux Personnes Agées des Hautes-Pyrénées et du Tam-et-Garonne</i>
<i>BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr) URPS Médecins</i>	<i>BENSOUSSAN Maurice (Dr) URPS Médecins</i>

...

Il faut lire :

Titulaires	Suppléants
- A désigner	- A désigner
<i>DIB Djamel (Dr)</i> Président de la commission médicale d'établissement de la Clinique d'Embats à Auch	<i>CHARIOT Marie-Paule (Dr)</i> Présidente de la commission médicale d'établissement de la Clinique des Cèdres à Cornebarneu (31)
<i>JOURDY Philippe</i> Directeur Général de l'association Agir, Soigner, Eduquer et Insérer (ASEI)	<i>CONSIGNY Denis</i> Directeur du Complexe Jacques Bessé JPA de Lavaur
<i>DE BATAILLE Gérard (Dr)</i> Directeur du Domaine de la Cadène à Toulouse (31)	<i>VARACHAUD Pierre-Marie</i> Directeur Général Société Civile Aux Personnes Agées des Hautes-Pyrénées et du Tarn-et-Garonne
- A désigner	- A désigner

(...)

Article 3 : La Commission spécialisée de **prévention** est composée comme suit :

1°) Un conseiller régional

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
<i>SIMON François (Dr)</i> Vice-président du Conseil Régional	<i>PEREZ Martine</i> Conseillère Régionale

Il faut lire :

Un conseiller régional – **à désigner**

(...)

18°) Un représentant des services de santé au travail

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>LESOURD Bernard (Dr)</i> Association de santé au travail interentreprises et de l'artisanat	<i>MILLET Héléne (Dr)</i> Association de santé au travail interentreprises et de l'artisanat

Il faut lire :

Un représentant des services de santé au travail – **à désigner**

(...)

23°) Quatre représentants des offreurs des services de santé

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>GONZALVO David</i> Directeur de l'Hôpital Joseph Ducuing à Toulouse	<i>OUITIS Jean</i> Directeur Général de l'Institut Camille Miret – Centre Hospitalier Spécialisé de Leyme (46)
<i>AUBESPIN Jean-Marie</i> Délégué régional de la fédération des associations pour adolescents et jeunes handicapés (APAJH)	<i>CORSINI Graziella</i> Directrice du centre d'éducation spécialisé pour dysphasiques et déficients auditifs « Paul Andrieu »
<i>CHAMPANET Bernard</i> URPS Pharmaciens	<i>ICHE Aurélie</i> URPS Orthophonistes
<i>ALAZARD Jean-Dominique</i> URPS Masseurs-kinésithérapeutes	<i>JOURNOT Catherine</i> URPS Podologues

Il faut lire :

Titulaires	Suppléants
<i>GONZALVO David</i> Directeur de l'Hôpital Joseph Ducuing à Toulouse	<i>OUITIS Jean</i> Directeur Général de l'Institut Camille Miret – Centre Hospitalier Spécialisé de Leyme (46)
<i>AUBESPIN Jean-Marie</i> Délégué régional de la fédération des associations pour adolescents et jeunes handicapés (APAJH)	<i>CORSINI Graziella</i> Directrice du centre d'éducation spécialisé pour dysphasiques et déficients auditifs « Paul Andrieu »
CHAMPANET Bernard Vice-président URPS Pharmaciens LR-MP	ICHE Aurélie URPS Orthophonistes LR-MP
ALAZARD Jean-Dominique URPS Masseurs-kinésithérapeutes LR-MP	JOURNOT Catherine Vice-présidente URPS Pédicures-Podologues LR-MP

Article 4 : La Commission spécialisée de l'organisation des soins est composée comme suit :

1°) Un conseiller régional

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
<i>SIMON François (Dr) Vice-président du Conseil Régional</i>	<i>PEREZ Martine Conseillère Régionale</i>

Il faut lire :

Un conseiller régional – à désigner
(...)

17°) Cinq représentants des établissements publics de santé

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>PRADERE Bernard (Pr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	<i>PICHAN Michel (Dr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Ariège-Couserans (09)</i>
<i>DE CHIREE Patrick (Dr) Président de la conférence régionale des présidents de commission médicale d'établissement Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Auch (32)</i>	<i>LONGEAUX Nicolas (Dr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Comminges-Pyrénées</i>
<i>SAIDI Wadih (Dr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier de Lavaur (81)</i>	<i>MILLOT Isabelle (Dr) Présidente de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier du Gers</i>
<i>MICHEZ Dominique Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	<i>RIMATTEI Frédéric Directeur Adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse</i>
<i>BONNET Frédéric Directeur du Centre Hospitalier de Rodez (12)</i>	<i>THIRIET Michel Directeur du Centre Hospitalier du Val d'Ariège (09)</i>

Il faut lire :

Titulaires	Suppléants
SCHMITT Laurent (Pr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)	<i>PICHAN Michel (Dr) Président de la commission médicale d'établissement du Centre Hospitalier Ariège-Couserans (09)</i>
A désigner	A désigner
A désigner	A désigner
<i>MICHEZ Dominique Directeur-Adjoint au Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse (31)</i>	MOTTE Bénédicte Secrétaire Générale du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse
<i>BONNET Frédéric Directeur du Centre Hospitalier de Rodez (12)</i>	<i>THIRIET Michel Directeur du Centre Hospitalier du Val d'Ariège (09)</i>

(...)

28°) Quatre membres des unions régionales des professionnels de santé

Au lieu de :

Titulaires	Suppléants
<i>JOLLIVET Daniel URPS infirmiers</i>	<i>DESCLAUX Christine URPS Orthoptistes</i>
<i>BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr) URPS Médecins</i>	<i>BENSOUSSAN Maurice (Dr) URPS Médecins</i>
<i>CUQ Philippe (Dr) URPS Médecins</i>	<i>JALABER Nathalie URPS Sages-femmes</i>
<i>FABRE Richard URPS Biologistes médicaux</i>	<i>FABRE Jacques (Dr) URPS Dentistes</i>

...

Sont nommés :

Titulaires	Suppléants
JOLLIVET Daniel URPS Infirmiers MP	DESCLAUX Christine Présidente URPS Orthoptistes LR-MP
BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr) Vice-président URPS Médecins LR-MP	BENSOUSSAN Maurice (Dr) Président URPS Médecins LR-MP
CUQ Philippe (Dr) Vice-président URPS Médecins LR-MP	JALABER Nathalie URPS Sages-femmes LR-MP
FABRE Richard Président URPS Biologistes médicaux LR-MP	- A désigner
(...)	

29°) Un représentant de l'ordre des médecins

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
MOULIN Etienne (Dr)	GUITER Hervé (Dr)

Sont nommés :

Titulaire	Suppléant
DELABRUSSE Didier (Dr)	MOULIN Etienne (Dr)
(...)	

Article 5 : La Commission spécialisée des prises en charge et accompagnements médico-sociaux est composée comme suit :

1°) Un conseiller régional

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
SEGURA-ARNAUT Elisabeth Conseillère Régionale	VABRE Marie-Françoise Conseillère Régionale

Il faut lire :

Un conseiller régional – à désigner

(...)

18°) Un membre des unions régionales des professionnels de santé

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr) URPS Médecins	BENSOUSSAN Maurice (Dr) URPS Médecins

Sont nommés :

BENSOUSSAN Jean-Louis (Dr) Vice-président URPS Médecins LR-MP	BENSOUSSAN Maurice (Dr) Président URPS Médecins LR-MP
(...)	

Article 6 : La Commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers est composée comme suit :

1°) Au titre du collège des collectivités territoriales

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
SEGURA-ARNAUT Elisabeth Conseillère Régionale	VABRE Marie-Françoise Conseillère Régionale

Il faut lire :

Au titre du collège des collectivités territoriales – à désigner

(...)

vallee

7°) Au titre du collège des offreurs de santé

Au lieu de :

Titulaire	Suppléant
JOLLIVET Daniel URPS Infirmiers	DESCLAUX Christine URPS Orthoptistes

Sont nommés :

JOLLIVET Daniel URPS Infirmiers MP	DESCLAUX Christine Présidente URPS Orthoptistes LR-MP
---------------------------------------	--

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : La Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Montpellier, le

19 FEV. 2016



M. CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-18-011

ARS 03 65 IFSI Tarbes arrêté modif

Arrêté modificatif à l'arrêté du 23/11/2015 portant constitution du conseil de discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Tarbes pour l'année universitaire 2015/2016

ARRETE MODIFICATIF

A l'arrêté du 23 novembre 2015 portant constitution du **Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Tarbes** pour l'année universitaire **2015/2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu le code de la Santé Publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique CAVALIER ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par les arrêtés du 3 mai 2010, du 2 août 2011 et du 20 avril 2012 ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant constitution du Conseil de Discipline de l'IFSI du Tarbes pour l'année universitaire 2015/2016 ;

Vu la décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du **Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Tarbes** pour l'année universitaire **2015/2016** fixée par arrêté du 23 novembre 2015 est modifiée comme suit :

...

- Le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Madame Jeanne MONCORGER

...


Le reste est sans changement.

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 18 février 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale
de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,


Docteur Jean-François RAZAT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-18-012

ARS 04 65 IFSI Tarbes arrêté modif

Arrêté modificatif à l'arrêté du 30 octobre 2015 portant constitution du conseil pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Tarbes pour l'année universitaire 2015/2016

ARRETE MODIFICATIF

A l'arrêté du 30 octobre 2015 portant constitution du **Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Tarbes** pour l'année universitaire **2015/2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Midi-Pyrénées,

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique CAVALIER ;

Vu l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux modifié par les arrêtés du 3 mai 2010, du 2 août 2011 et du 20 avril 2012 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2015 portant constitution du Conseil Pédagogique de l'IFSI de Tarbes pour l'année universitaire 2015/2016 ;

Vu la décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du **Conseil Pédagogique de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Tarbes** pour l'année universitaire **2015/2016** fixée par arrêté du 30 octobre 2015 est modifiée comme suit :

.....

LES MEMBRES DE DROIT

- Le Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers :

Madame Jeanne MONCORGER

Le reste est sans changement.


.....

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 18 février 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

 Docteur Jean-François RAZAT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-18-013

ARS 05 65 IFAS Tarbes arrêté modif

Arrêté modificatif à l'arrêté du 29 septembre 2015 portant constitution du conseil technique de l'Institut de Formation des aides-soignantes de Tarbes pour l'année universitaire 2015/2016

ARRETE MODIFICATIF

A l'arrêté du 29 septembre 2015 portant constitution du **Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Tarbes** pour l'année scolaire **2015/2016**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

- Vu** le code de la Santé Publique ;
- Vu** le décret 2007-1301 du 31 août 2007 relatif au diplôme d'aide-soignant ;
- Vu** le décret 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées-Mme Monique CAVALIER ;
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant modifié par les arrêtés des 8 février 2007, 30 novembre 2009, 15 mars 2010 et du 28 septembre 2011 ;
- Vu** l'arrêté du 29 septembre 2016 portant constitution du Conseil Technique de l'IFAS de Tarbes pour l'année scolaire 2015/2016 ;
- Vu** la décision n° 2016-AA4 en date du 4 janvier 2016 portant délégation de la signature de la directrice générale de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT Directeur de la Direction du Premier Recours ;

ARRETE

Article 1 :

La composition du **Conseil Technique de l'Institut de Formation des Aides-Soignants de Tarbes** pour l'année scolaire **2015/2016** fixée par arrêté du 29 septembre 2015 est modifiée comme suit :

.../...

Le Directeur de l'institut de formation des aides-soignants :

Madame Jeanne MONCORGER

Le reste est sans changement

.../...

Article 2 :

Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté modificatif qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse le 18 février 2016

P/La Directrice Générale de l' Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

Docteur Jean-François RAZAT

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-19-005

ARS 06 DEC 2016 calendrier prévisionnel appels à projets

*Décision n° 2016-176 fixant le calendrier prévisionnel des appels à projet médico-sociaux
relevant de la compétence de l'ARS LRMP pour l'année 2016*

DECISION N° 2016 - 176

**fixant le calendrier prévisionnel des appels à projet
médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence
Régionale de Santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
pour l'année 2016**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées**

- Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 312-1 définissant les établissements et services médico-sociaux, L313-1-1 relatif à la procédure d'appel à projets, L313-3 relatif aux autorités compétentes pour la délivrance des autorisations ;
- Vu la loi N° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, modifiée par la loi N° 2011-940 du 10 août 2011 ;
- Vu la loi N°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;
- Vu le décret 2010-336 du 31 mars 2010 fixant la date de création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret N° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projets et d'autorisation ;
- Vu le décret N° 2014-565 du 30 mai 2014 modifiant la procédure d'appel à projets et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du CASF ;
- Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé du Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées à compter du 1er janvier 2016 ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Languedoc-Roussillon;
- Vu l'arrêté du 11 décembre 2012 portant adoption du projet régional de santé de la région Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté du 27 novembre 2015 réactualisant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2015-2019 de la région Languedoc-Roussillon ;
- Vu la décision du 19 septembre 2012 fixant le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) de la région Midi-Pyrénées ;
- Vu la circulaire N° DGCS/SD5B/2014/287 du 20 octobre 2014 relative à la procédure d'appel à projets et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Sur proposition des deux Directeurs de l'Offre de Soins et de l'Autonomie
Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées de l'ARS LRMP

DECIDE :

- Article 1 : En application de l'article R 313-4 du code de l'action sociale et des familles, le calendrier prévisionnel 2016 des appels à projets médico-sociaux relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé est fixé en annexe au présent arrêté.
- Article 2 : Ce calendrier a un caractère indicatif. Il pourra être consulté sur le site internet de l'agence <http://www.ars.languedoc-roussillon-midi-pyrenees.sante.fr>
- Article 3 : Dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région, les personnes morales gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, ainsi que les unions ou fédérations qui les représentent, peuvent faire auprès de la directrice générale de l'agence régionale de santé des observations sur les projets du présent calendrier qui ne figuraient pas dans les précédents calendriers.
- Article 4 : Les directeurs de l'offre de soins et de l'autonomie et la directrice de la santé publique et de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Montpellier, le 19 FEV 2016

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé



Monique CAVALIER

Création d'un SESSAD (11)	
Territoire d'implantation	Aude
Mise en œuvre	Rentrée scolaire septembre 2016
Population ciblée	Enfants autistes
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : février/mars 2016 Période de dépôt : mars à avril 2016
Capacité à créer	15 places
Budget alloué	450 000€

Création d'un SESSAD Innovant (31) avec prise en charge selon une approche comportementale et développementale	
Territoire d'implantation	Haute-Garonne
Mise en œuvre	Dernier trimestre 2016
Population ciblée	Enfants autistes de 18 à 48 mois
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : février/mars 2016 Période de dépôt : mars à avril 2016
Capacité à créer	15 places
Budget alloué	600 000€

Unité d'Enseignement Maternelle (11)	
Territoire d'implantation	Narbonne (11)
Mise en œuvre	Rentrée scolaire septembre 2016
Population ciblée	Enfants autistes
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : février/mars 2016 Période de dépôt : mars à avril 2016
Budget alloué	280 000€

Unité d'Enseignement Maternelle (46)	
Territoire d'implantation	Lot
Mise en œuvre	Rentrée scolaire septembre 2016
Population ciblée	Enfants autistes
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : février/mars 2016 Période de dépôt : mars à avril 2016
Budget alloué	280 000€

Unité d'Enseignement Maternelle (66)	
Territoire d'implantation	Perpignan (66)
Mise en œuvre	Rentrée scolaire septembre 2016
Population ciblée	Enfants autistes
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : février/mars 2016 Période de dépôt : mars à avril 2016
Budget alloué	280 000€

Appel à projets expérimental (31) Création d'une équipe mobile permettant la prise en charge de jeunes en difficultés multiples, présentant des troubles sévères du comportement	
Territoire d'implantation	Haute-Garonne
Mise en œuvre	2017
Population ciblée	jeunes en difficultés multiples, présentant des troubles sévères du comportement
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 ^{er} semestre 2016 Période de dépôt : 1 ^{er} semestre 2016

Création d'une MAS Autistes (31)	
Territoire d'implantation	Haute-Garonne
Mise en œuvre	2017-2018
Population ciblée	Adultes autistes
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 2 nd semestre 2016 Période de dépôt : 2 nd semestre 2016
Capacité à créer	20 places
Budget alloué	1 377 340€ en année pleine

Création d'un Centre de Pré-Orientation (31)	
Territoire d'implantation	Bassin de santé de Toulouse
Mise en œuvre	Dernier trimestre 2016 – premier trimestre 2017
Population ciblée	Adultes handicapés
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 ^{er} trimestre 2016 Période de dépôt : 1 ^{er} trimestre 2016
Capacité à créer	10 places minimum
Budget alloué	Création par redéploiement de moyens.

Création de lits d'accueil médicalisés (LAM) (34)	
Territoire d'implantation	Hérault
Mise en œuvre	Dernier trimestre 2016
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 2 nd trimestre 2016 Période de dépôt : avril à juin 2016
Capacité à créer	20 places
Budget alloué	1 417 464 € en année pleine

Création d'Appartements de Coordination Thérapeutique (12)	
Territoire d'implantation	Aveyron
Mise en œuvre	2016
Population ciblée	Personnes confrontées à des difficultés spécifiques notamment les populations en situation de grande précarité
Calendrier prévisionnel	Avis d'appel à projet : 1 ^{er} trimestre 2016 Période de dépôt :
Capacité à créer	5 places
Budget alloué	159 010 € en année pleine

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-23-001

ARS 07 CD AS CHU MONTPELLIER 2015 2016

*Arrêté portant constitution du conseil de discipline de l'Institut de Formation d'Aides-soignantes
du CHU de Montpellier (34) pour l'année scolaire 2015/2016*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR MP / 2016 - 178

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation d'Aides Soignantes
du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (34)
pour l'année scolaire 2015-2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié, relatif à la formation conduisant au diplôme d'état d'aide-soignant ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Arrête

Article 1 : Le **Conseil de Discipline** de l'Institut de Formation d'Aides Soignantes du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (34) est composé comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, présidente,
- Monsieur Joël GRUET-MASSON, directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers,

Membres siégeant au conseil technique :

1- Un infirmier formateur :

- Titulaire : Madame Hélène GIRAUD,
- Suppléante : Madame Bernadette BISCH.

2- Un aide soignant d'un établissement accueillant des élèves en stage :

- Titulaire : Monsieur Manuel LOPEZ,
- Suppléante : Madame Alexandra PANTALEONA.

3- Un représentant des élèves :

- Titulaire : Madame Gaëlle MARTIAL,
- Suppléant : Monsieur Pascal TROCHU.

Article 2 : Madame Isabelle REDINI, Déléguée Départementale de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le **23 FEV. 2016**


La Directrice générale
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-23-002

ARS 08 CD IFSI CHU MONTPELLIER 2015 2016

*Arrêté portant constitution du conseil de discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
du CHU de Montpellier (34) pour l'année scolaire 2015/2016*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR MP / 2016 - 179

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (34)
pour l'année scolaire 2015-2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.
- Vu** l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;
- Vu** l'arrêté du 21 avril 2007 modifié par l'arrêté du 2 août 2011 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Considérant l'article 18 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié selon lequel : « *Le conseil de discipline est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé* »

Arrête

Article 1 : Le **Conseil de Discipline** de l'Institut de Formation d'Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (34) est composé comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, présidente,
- Monsieur Joël GRUET-MASSON, Directeur de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier,
- Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier ou son représentant.

Membres élus au conseil pédagogique :

1- Un médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au Conseil Pédagogique

- Titulaire : Docteur Michaël BISMUTH,
- Suppléant : Madame Marie-Suzanne LEGLISE.

2- Un enseignant permanent de l'institut de formation, tiré au sort parmi les deux enseignants élus au Conseil Pédagogique :

- Titulaire : Monsieur David CHAVES,
- Suppléante : Madame Christiane DELBOSC.

3- Une cadre de santé tirée au sort parmi les élus au Conseil Pédagogique :

- Titulaire : Madame Myriam LEGROS,
- Suppléante : Madame Marie-Andrée BONNET.

4- Un représentant des étudiants par promotion, tiré au sort parmi les six élus au Conseil Pédagogique :

- **1ère année :**
 - Titulaire : Monsieur Xavier SIQUET,
 - Suppléant : Monsieur Jonathan CHABE.
- **2ème année :**
 - Titulaire : Madame Céline HANSER,
 - Suppléant : Monsieur David AUFFRET.
- **3ème année :**
 - Titulaire : Monsieur Vladan TUTUNOVIC,
 - Suppléante : Madame Antonietta SIGAUD.

Article 2 : Madame Isabelle REDINI, Déléguée Départementale de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le **23 FEV. 2016**

La Directrice générale
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-23-003

ARS 09 CT AS CHU MONTPELLIER 2015 2016

*Arrêté portant constitution du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aides-Soignantes du
CHU de Montpellier pour l'année scolaire 2015/2016*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR MP / 2016 - 180

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil Technique de l'Institut de Formation d'Aides-soignantes
du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier
pour l'année scolaire 2015-2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et notamment son article 38
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et notamment son article 35 ;
- Vu** l'arrêté ARS LR / 2013 - 1829 en date du 30 décembre 2013 portant sur la composition du conseil technique de l'Institut de Formation d'Aide-soignant du Centre Hospitalier de Montpellier.

Arrête

Article 1 : La composition du **Conseil Technique** de l'Institut de Formation d'Aides-soignantes du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier (34) est composée comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

Membres de droit :

- Madame la Déléguée Départementale de l'Hérault de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, présidente,
- Monsieur Joël GRUET-MASSON, Directeur de l'Institut de Formation en soins Infirmiers et l'Institut de Formation d'Aides-soignantes,
- Madame Christine POUYTES, Conseillère pédagogique ou le conseiller technique régional ;

Représentants de l'organisme gestionnaire :

- Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Régional Universitaire, ou son représentant ;
- Le Directeur Coordinateur Général des Soins, ou son représentant.

Représentants des Elèves (Elections de septembre 2015) :

- Titulaire : Madame Gaëlle MARTIALT,
- Titulaire : Monsieur Pascal TROCHU,
- Suppléante : Madame Dounia EL HABIB,
- Suppléant : Monsieur Benjamin ANDRE.

Participant à la formation des élèves : formateurs :

- Titulaire : Madame Hélène GIRAUD,
- Suppléante : Madame Bernadette BISCH.

Aide-soignant accueillant des élèves en stage (Désigné pour 3 ans en mai 2015 par le Directeur de l'Institut de Formation) :

- Titulaire : Monsieur LOPEZ SANCHEZ Manuel,
- Suppléante : Madame Alexandra PANTALEONE.

Article 2 : Madame Isabelle REDINI, Déléguée Départementale de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le **23 FEV. 2016**


La Directrice générale
Monique CAVALIER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-23-004

ARS 10 CD IFSI AEHP à Castelnau le Lez (34) 2015 2016

*Arrêté portant constitution du conseil de discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers
de l'Association éducative pour l'hospitalisation privée à Castelnau le Lez (34) pour l'année
scolaire 2015/2016*

Le Directeur Général

Arrêté ARS LR MP / 2016 - 186

**ARRÊTÉ PORTANT constitution du
Conseil de Discipline de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de l'Association
Educatrice pour l'Hospitalisation Privée à Castelnau le Lez (34)
pour l'année scolaire 2015-2016**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées

- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- Vu** la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral
- Vu** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives
- Vu** le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées - Mme CAVALIER (Monique)
- Vu** l'arrêté du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'agence régionale de santé constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA1 portant organisation de l'ARS LR MP
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA2 portant nomination des directeurs dans le cadre de la nouvelle organisation de l'ARS Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** la décision du 4 janvier 2016 n°2016-AA4 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
- Vu** l'arrêté ministériel du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier
- Vu** l'arrêté ministériel du 21 avril 2007 modifié, relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et notamment son chapitre I.

Considérant l'article 18 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié selon lequel : « *Le conseil de discipline est constitué par arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé* »

Arrête

Article 1 : Le **Conseil de Discipline** de l'Institut de Formation d'Infirmiers de l'Association Educative pour l'hospitalisation Privée à Castelnaud le Lez (34) est composé comme suit pour l'année scolaire 2015-2016 :

- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant, présidente,
- Madame Patricia GEA, Directrice de l'Institut de formation,

Membres élus au conseil pédagogique :

1- Le responsable de l'organisme gestionnaire ou son représentant :

- Titulaire : Monsieur Pascal DELUBAC,
- Suppléant : Monsieur Pierre MAURETTE.

2- Un médecin chargé d'enseignement à l'institut de formation élu au conseil pédagogique :

- Titulaire : Monsieur Maurice YAKOUN,
- Suppléante : Madame Solène DUPUY.

3- Un représentant des personnes chargées de fonction d'encadrement dans un service de soins d'un établissement de santé, élues au conseil pédagogique :

- Titulaire : Monsieur Michel PONS,
- Suppléante : Madame Christelle CREUX.

4- Un représentant des enseignants permanents de l'Institut de formation, tiré au sort parmi deux enseignants élus au conseil pédagogique :

- Titulaire : Madame Sylvie SEITZ,
- Suppléante : Madame Régine GEORGET.

5- Un représentant des étudiants par promotion tiré au sort parmi les six élus au conseil pédagogique :

➤ **1ère année :**

- Titulaire : Madame Angelina GOMEZ,
- Suppléant : Madame Marine JOSSERAND.

➤ **2ème année :**

- Titulaire : Madame Cerise BOSC,
- Suppléante : Madame Léa OLIVER-SOULAYROL.

➤ **3ème année :**

- Titulaire : Madame Marine ROUSSET,
- Suppléante : Madame Laura RIPOLL.

Article 2 : Madame Isabelle REDINI, Déléguée Départementale de l'Hérault est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées.

Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Montpellier, le

23^o FEV. 2016

La Directrice générale
Monique CAVALIER

Agence régionale de santé Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Délégation départementale de l'Hérault

28 Parc club du Millénaire 1025 rue Henri Becquerel - CS 30001 34067 MONTPELLIER cedex 2 - ☎
04 67 07 20 07

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-17-001

DIRECCTE 01 AP SUB SIGNATURE BOP 333 ACTION
220160217

*Arrêté de subdélégation de signature de M. Philippe MERLE, directeur régional DIRECCTE
LRMP - compétences ordonnancement secondaire - Programme 333*

PRÉFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Arrêté de subdélégation de signature de
M. Philippe Merle, directeur régional des
entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Compétences ordonnancement secondaire
Programme 333

**LE DIRECTEUR REGIONAL DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE,
DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI
DE LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifiée portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté interministériel du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté interministériel du 1^{er} janvier 2016 nommant Monsieur Philippe Merle directeur régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu l'arrêté du 4 janvier 2016 portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Vu l'arrêté du 28 janvier 2016 de Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, portant délégation de signature à Monsieur Philippe Merle, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Vu la convention de délégation de gestion du 18 mars 2011 relative à la gestion des programmes 309 et 333 par le centre de services partagés de la direction régionale des finances publiques de la région Midi-Pyrénées ;

DECIDE

Article 1 : subdélégation de signature est donnée à :

Paul GOSSARD secrétaire général
Karine LEMAIRE, chef d'unité
Claude ROUZIER chef de service

à l'effet de signer :

- 1 - les actes d'engagement tels que prévus dans la convention de gestion susvisée
- 2 – les décisions de dépenses et des recettes telles que prévues dans la convention de gestion susvisée
- 3 – les constatations de service fait
- 4 – le pilotage des crédits de paiement

pour l'action 2 « charges immobilières de l'occupant » du programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Article 2 : subdélégation de signature est donnée, à fin de validation finale des actes, à Solange ALVARADO et Anne HERICHER.

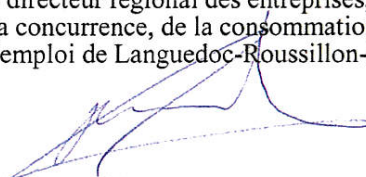
Article 3 : les exclusions et restrictions prévues aux articles 3 et 4 de l'arrêté préfectoral s'appliquent à la présente subdélégation.

Article 4 : le présent arrêté abroge toute disposition antérieure.

Article 5 : le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le 17 février 2016

Le directeur régional des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Philippe MERLE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-22-004

DRAC 01 Désignation membres Comm

*Arrêté portant nomination des membres des commissions scientifiques des musées de France de la
région LRMP*

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale
des affaires culturelles
Pôle Patrimoine / Service des musées

Arrêté portant nomination des membres des commissions scientifiques des musées de France de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code du patrimoine, livre IV, titres 1 à 5 (partie législative) et ses articles R451-7, 451-8, D451-9, D451-13, D451-14, R452-5, relatifs à la commission acquisitions et à sa délégation permanente ; ainsi que les articles R452-5 et R452-6 relatifs à la commission restaurations et à sa délégation permanente (partie réglementaire) ;

VU la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié notamment par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

VU les propositions du directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

SUR proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est institué une commission scientifique régionale des musées en Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Cette commission appelée à siéger dans deux formations distinctes, selon qu'elle examine des projets d'acquisition ou de restauration est composée comme suit :

I/ Commission compétente en matière d'acquisition :

Représentants de l'Etat

- Le directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant ;
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie ou son représentant ;
- Le conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant ;
- Le responsable du service des musées de France à la direction générale des patrimoines ou son représentant ;
- Le chef d'un des grands départements mentionnés à l'article 2 du décret du 31 août 1945 susvisé, désigné par le directeur général des patrimoines.

Personnalités qualifiées désignées

Archéologie

- Titulaire : Mme Catherine Louboutin, conservateur du patrimoine, musée d'archéologie nationale, Saint-Germain-en-Laye ;
- Suppléant : M. Alain Charron, conservateur du patrimoine, Musée de l'Arles antique, Arles ;

Art moderne et contemporain

- Titulaire : Mme Blanche Grinbaum, conservateur honoraire ;
- Suppléant : M Sébastien Gokalp, conservateur du patrimoine, Musée d'art moderne de la ville de Paris, Paris ;

Arts décoratifs

- Titulaire : M. Michel Huynh, conservateur du patrimoine, Musée de Cluny, Paris ;
- Suppléant : Mme Constance Rubini, conservateur du patrimoine, Musée des arts décoratifs, Bordeaux ;

Arts graphiques

- Titulaire : M. Didier Travier, responsable du fonds patrimonial, Bibliothèque Carré d'Art, Nîmes ;
- Suppléant : Mme Marie-Cécile Miessner, conservateur honoraire ;

ethnologie

- Titulaire : M. Denis Chevallier, conservateur du patrimoine, Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, Marseille ;
- Suppléant : M. Pierre Laurence, ethnologue, conseil départemental de l'Hérault, Montpellier ;

Histoire

- Titulaire : M. Christian Amalvi, professeur, Université Paul-Valéry, Montpellier ;
- Suppléant : M. Alain Pougetoux, conservateur du patrimoine, Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau, Rueil-Malmaison ;

Peinture

- Titulaire : Mme Odile Cavalier, conservateur du patrimoine, Musée Calvet, Avignon ;
- Suppléant : Mme Sabine Cazenave, conservateur du patrimoine, Musées de Picardie, Amiens ;

Sciences de la nature et de la vie

- Titulaire : Mme Véronique Bourgade, chef du service patrimoine historique, Institut de botanique, Montpellier ;
- Suppléant : Mme Anne Médard, conservateur du patrimoine, Museum d'histoire naturelle, Marseille ;

Sciences et techniques

- Titulaire : Mme Caroline Ducourau, conservateur du patrimoine, Université de Montpellier ;
- Suppléant : Mme Solenne Rouault, conservateur du patrimoine, conservation départementale du Lot, Cahors ;

Sculpture

- Titulaire : M. Luc Georget, conservateur du patrimoine, Musée des beaux arts, Marseille ;
- Suppléant : Mme Stéphanie Deschamps-Tan, conservateur du patrimoine, Musée du Louvre, Paris.

2/ Commission compétente en matière de restaurations :

Représentants de l'Etat

- Le directeur régional des affaires culturelles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant ;
- Le délégué régional à la recherche et à la technologie ou son représentant ;
- Le conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant ;
- Le responsable du service des musées de France à la direction générale des patrimoines ou son représentant ;
- Le responsable du centre de recherche et de restauration des musées de France, ou son représentant.

Professionnels ayant les qualifications requises pour exercer la responsabilité des activités scientifiques d'un musée de France

- Titulaire : Mme Emilie Girard, conservateur du patrimoine, Mucem, Marseille ;
- Suppléant : Mme Annie Philippon, conservateur du patrimoine, Centre de la Vieille Charité, Marseille ;
- Titulaire : M. Olivier Zeder, conservateur du patrimoine, INP Paris ;
- Suppléant : Mme Nathalie Mémoire, conservateur du patrimoine, Museum, Bordeaux ;
- Titulaire : M. Pascal Trarieux, conservateur du patrimoine, Musée des beaux arts, Nîmes ;
- Suppléant : Mme Aline Pelletier, conservateur départemental, conservation départementale de l'Aveyron, Rodez.

Personnalités choisies en raison de leur compétence dans la restauration et la conservation préventive

- Titulaire : Mme Marina Bousvarou, chargée des campagnes de restaurations des collections du Musée Fabre, Montpellier ;
- Suppléant : Mme Cécile Bignon, attachée de conservation, Musée des beaux arts, Orléans ;
- Titulaire : M. Roland May, conservateur du patrimoine, Centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine, Marseille ;
- Suppléant : Mme Nadège François, restauratrice des textiles, Toulouse.

Article 2 : Au sein de cette commission sont désignés comme membres de la délégation permanente :

1/ Commission compétente en matière d'acquisition :

- Le président de la commission scientifique régionale des collections des musées de France compétente en matière d'acquisition ;
- Le conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant ;
- Le responsable du service des musées de France à la direction générale des patrimoines ou son représentant ;
- Monsieur Michel Huynh, conservateur du patrimoine, Musée de Cluny, Paris ;
- Monsieur Luc Georget, conservateur du patrimoine, Musée des beaux arts, Marseille.

2/ Commission compétente en matière de restaurations :

- Le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- Le conseiller pour les musées de la direction régionale des affaires culturelles ou son représentant ;
- Le responsable du centre de recherche et de restauration des musées de France, ou son représentant ;

- Madame Marina Bousvarou, chargée des campagnes de restaurations des collections du Musée Fabre, Montpellier ;
- Monsieur Roland May, conservateur du patrimoine, Centre interdisciplinaire de conservation et restauration du patrimoine, Marseille.

Article 3 : La présidence est assurée par le directeur régional des affaires culturelles.

Article 4 : Les titulaires et leurs suppléants peuvent s'accorder pour siéger, suivant leurs disponibilités et leurs compétences scientifiques respectives, selon l'ordre du jour des commissions et suivant le lieu de tenue des dites commissions.

Article 5 : La commission se réunit au moins deux fois par an. Son secrétariat est assuré par la direction régionale des affaires culturelles.

Article 6 : Les membres de la commission autres que les membres de droit sont désignés pour une durée de cinq ans renouvelable.

Article 7 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des affaires culturelles sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Toulouse, le **22 FEV. 2016**


Pascal MAILHOS

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-22-005

DREAL 01 Décision régionale subdélégation Dreal BOP
113-2016-02-22

Décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et recettes relevant du programme n° 113 : Urbanisme, paysage et biodiversité - plan Loire Grandeur Nature

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

**DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU LOGEMENT DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES**

**DÉCISION DE SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE
POUR LES DÉPENSES ET RECETTES RELEVANT DU PROGRAMME :
N° 113 : « URBANISME, PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ » PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE**

**Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,**

- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- Vu** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement prévue aux articles L122-1 et L122-7 du code de l'Environnement ;
- Vu** le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;
- Vu** le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de Pascal MAILHOS, préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne (hors classe) ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et de la ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité nommant Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu** l'arrêté du 7 janvier 2016 du préfet de la région Centre-Val de Loire, préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne portant délégation de signature au préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 15 février 2016 donnant délégation de signature, à Monsieur Didier KRUGER, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, en sa qualité de responsable d'unité opérationnelle, à l'effet de signer les actes relatifs aux opérations de dépenses et de recettes imputées sur le budget opérationnel de programme n°113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature.

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

Décide :

Article 1 - Subdélégation de signature est donnée par Monsieur Didier KRUGER à :

- Madame Laurence PUJO, directrice régionale adjointe ;
- Madame Annie VIU, directrice régionale adjointe ;
- Madame Zoé MAHÉ, chef de la direction écologie ;
- Madame Paula FERNANDES, adjointe à la chef de la direction écologie.

à l'effet de signer tous actes relatifs à l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur le BOP 113 « urbanisme, paysage et biodiversité » plan Loire grandeur nature.

Article 2 - Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public ;
- en cas de demande de passer outre le refus de visa du contrôleur budgétaire, la lettre de saisine du ministre concerné ;
- en cas d'avis préalable défavorable, la décision de l'ordonnateur informant le contrôleur budgétaire des motifs de ne pas se conformer à l'avis donné ;
- les décisions financières relevant du titre 6 d'un montant égal ou supérieur à 150 000 € ;
- les courriers et décisions adressés à l'attention personnelle des élus locaux.

Article 3 - Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées.

Fait à Toulouse, le **22 FEV. 2016**

Le Directeur régional,



Didier KRUGER

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-17-002

DRJSCS 01 Subdélégation signature DRJSCS BOP
124_17022016

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP 124 conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, sport, jeunesse et vie associative.

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées
(BOP 124 Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse, et de la vie associative)

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M.Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de Monsieur Pascal ETIENNE directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant délégation de signature à monsieur Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu l'arrêté préfectoral modificatif du 15 février 2016 portant délégation de signature à monsieur Pascal Etienne, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu la décision ministérielle du 11 janvier 2016 portant désignation des responsables de budgets opérationnels du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires, sociales, du sport, de la jeunesse, et de la vie associative » ;

ARRETE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, et conformément à l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 susvisé, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral susvisé du 15 février 2016 à l'effet de signer :

- les actes et pièces relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes liés à l'activité du service ;
- Les actes d'engagement dont la signature incombe au délégant, y compris la correspondance simple avec le contrôleur financier ;
- Les décisions de dépenses et recettes telles que prévues dans la délégation de gestion précitée ;
- La constatation du service fait ;

- Le pilotage des crédits de paiement.

sera exercée par ordre de priorité par :

- **Monsieur Yannick AUPETIT**
Directeur régional adjoint,
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.
- **Madame Elisabeth SEVENIER-MULLER**
Directrice régionale adjointe,
Inspectrice de l'action sanitaire et sociale hors classe.
- **Monsieur Régis CORNUT,**
Directeur régional adjoint,
Inspecteur de l'action sanitaire et sociale classe exceptionnelle.
- **Monsieur Philippe ESPEZEL.**
Secrétaire général adjoint,
Attaché d'administration hors classe.
- **Madame Lucie CONTENSSOU**
Responsable de l'unité affaires financières,
Attachée principale d'administration des affaires sociales.

ARTICLE 2 : S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS délégation de signature est donnée à :

- Madame Françoise DEBLADIS, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur ;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP) ;
- Monsieur Robert LOUVET, inspecteur de la jeunesse et des sports 1^{ère} classe ;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Formulaires de Proximité (CCFP).

ARTICLE 3 : S'agissant du pilotage des crédits de paiement et des restitutions dans CHORUS (Licences MP2 et MP7), délégation de signature est donnée à :

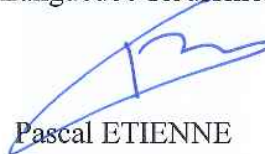
- Madame Claudie CASTANIER, adjoint administratif principal 1^{ère} classe des affaires sociales ;
- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus Utilisateurs (CCU) ;
- Madame Françoise DEBLADIS, Secrétaire Administratif de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement supérieur ;
- Madame Virginie JOLITON, adjoint administratif des affaires sociales ;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;
- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Utilisateurs (CCU).

ARTICLE 4 : Conformément à l'article 8 de l'arrêté susvisé du 4 janvier 2016, la signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable assignataire.

ARTICLE 5 : Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 17 février 2016.

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Pascal ETIENNE

Préfecture Haute-Garonne

R76-2016-02-22-006

DRJSCS 02 Modif Subdélégation signatureDRJSCS
333-1_24022016

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la DRJSCS LRMP - BOP 333 - moyens mutualisés des administrations déconcentrées - action 1 - Fonctionnement courant

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRENEES

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Arrêté portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (BOP 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », Action 1 « Fonctionnement courant»)

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret en conseil des ministres du 17 décembre 2015 portant nomination de M.Pascal Mailhos préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu l'arrêté ministériel du 3 janvier 2016 portant nomination de Monsieur Pascal ETIENNE directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 8 février 2016 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire pour les dépenses et les recettes relevant du programme n° 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées », Action 1 « Fonctionnement courant» à Monsieur Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;
- Vu l'arrêté du 9 février 2016 portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sur le BOP 333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, Action 1 Fonctionnement Courant.

ARRETE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté du 9 février 2016 portant subdélégation aux agents de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées sur le BOP 333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées, Action 1 Fonctionnement Courant, est complété comme suit :

« S'agissant de la validation de l'ensemble des formulaires CHORUS délégation de signature est donnée à :

- Madame Karine DELORT-FREMIOT, secrétaire administratif des affaires sociales classe supérieure, correspondante Chorus-Formulaires de Proximité (CCFP) ;
- Monsieur Robert LOUVET, inspecteur de la jeunesse et des sports 1^{ère} classe ;
- Monsieur David RAYNAUD, agent contractuel de droit public ;
- Madame Dany ROQUES, secrétaire administrative des affaires sociales détachée ;

- Madame Marie-Christine VIGUIER, secrétaire administrative de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, correspondante CHORUS Formulaire de Proximité (CCFP). »

Le reste est sans changement

ARTICLE 2 : Le directeur régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le 22 février 2016.

Le Directeur Régional de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées



Pascal ETIENNE